



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DÉLIBÉRATIONS** du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 7 février 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 31 janvier 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 18

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Thierry FALCONNET	M. Denis HAMEAU	M. Louis LEGRAND
M. Patrick CHAPUIS	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Adrien GUENE
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER.
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	

Membres absents :

M. Alain HOUPERT	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Édouard CAVIN	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. José ALMEIDA
Mme Florence LUCISANO	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
Mme Michèle LIEVREMONT	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Christophe BERTHIER pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	M. François HELIE pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Sandrine RICHARD pouvoir à M. Joël MEKHANTAR
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Création d'une chaire « Smart City et gouvernance de la donnée » par l'Université de Bourgogne – Demande de subvention 2019-2020-2021

Dijon métropole poursuit la politique d'attractivité de son territoire, en vue d'assurer un développement économique durable. La présence des pôles d'excellence, en matière d'enseignement supérieur et de recherche, constitue un élément essentiel de son attractivité. C'est dans ce cadre que, depuis plusieurs années, Dijon métropole accompagne et soutient les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dijon métropole poursuit par ailleurs une politique de développement du numérique sur son territoire, notamment autour du grand projet « Ville Intelligente ».

L'Université de Bourgogne a le projet de créer une chaire d'entreprise « Smart City et gouvernance de la donnée ».

Le projet de chaire comprend deux axes : un axe « formation » et un axe « recherche ».

L'axe « formation » réside dans la création d'un diplôme de type Master 2, ouvert aux candidats en formation continue, aux jeunes diplômés en formation initiale et aux alternants. Ce Master 2 comprendra des unités technique, juridique, économique, et de politiques publiques. Il n'existe à ce jour aucun cursus diplômant de niveau bac + 5 sur ces sujets certes nouveaux, mais extrêmement prégnants aujourd'hui dans tout projet d'aménagement urbain, qu'il s'agisse de neuf ou de rénovation, et à quelque échelle que ce soit (ville, quartier, bâtiment).

Cette formation se ferait sur un semestre et devrait représenter 300 à 350 heures de formation en présentiel. Le second semestre serait consacré à un stage et/ou à la rédaction d'un travail personnel encadré.

Le budget de cet axe « formation » est de 62 248 €/an. Il sera financé à terme par le droit d'inscription des étudiants. En attendant, une subvention d'amorçage est nécessaire pour lancer ce Master 2 dès septembre 2019.

Le projet a été présenté au groupement d'entreprises On Dijon le 8 décembre 2017, qui s'est montré enthousiaste. Il prendrait en charge les dépenses suivantes : axe formation, 40 000 euros/an sur 3 ans (2019-2020-2021).

L'Université de Bourgogne sollicite le soutien de Dijon métropole pour financer son projet de chaire d'entreprise « Smart City et gouvernance de la donnée » pour l'axe « formation » à hauteur de 10 000 euros par an sur 3 ans (2019-2020-2021).

**LE CONSEIL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** une subvention annuelle, sur la période de 2019, 2020 et 2021, afin de financer l'opération énoncée ci-dessus ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toute pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 71

CONTRE : 0

DONT 18 PROCURATION(S)

ABSTENTION : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0